



Association régie par la loi de juillet 1901
SIRET N° 40994604300018
Maison des Associations - 51 rue du Pradet, 31800 Saint-Gaudens

CONSEIL D'ADMINISTRATION

16 janvier 2018

Sont présents : Yvette DULAC, Marie-Claude DESJARDINS, Francine BARTHES, Judith EVANS, Emma DEMENITROUX, Patrice BEGUE, Eric LERCH, Christian NADALET, Didier HAZARD, Jacques ALARCON, Jean-Pierre LAUGA, Jean-Claude LAPRADE.
Est absent et excusé : Christian PARIOT

1. Adoption du procès-verbal du CA du 17 octobre 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Election de la Présidente ou du Président :

La bienvenue est souhaitée aux deux nouveaux administrateurs élus Eric L. et Patrice B. ainsi qu'à Christian Pariot membre du C.A. comme chef de choeur.

Avant de procéder à l'élection, Didier H. demande de régler le point n° 4 afin d'élire ensuite le ou la Président(e) en fonction de l'orientation que donne le C.A. à issue de cet échange sur le climat de tension existant.

La majorité du C.A. se prononce contre cette requête en rappelant que cette élection aurait dû avoir lieu tout de suite après l'AGO du 13 novembre et, donc, bien avant ce C.A.

En l'absence de candidat, Jean-Claude Laprade accepte de se représenter, rappelant toutefois que son mandat risque d'être interrompu par sa démission pour raisons personnelles.

Il est tout de même réélu à l'unanimité moins une voix.

Un débat s'installe sur l'opportunité d'avoir un(e) Vice-Président(e). L'idée est retenue mais aucun(e) candidat(e) ne se présente pour occuper ce poste.

Patrice Bégué intervient pour demander : « quelles sont les attributions du Président ? ».

Une réponse collégiale lui est faite :

- il propose dates et ordre du jour du Conseil, coordonne les réunions de C.A. et soumet les comptes rendus aux administrateurs pour validation,
- il convoque et anime l'Assemblée générale (au moins 1 fois par an),
- il défend les intérêts de l'EVC et représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet vis-à-vis des tiers extérieurs,
- il prend toutes initiatives et engage toutes actions nécessaires à l'accomplissement de sa mission,
- il a en charge d'exécuter ou de faire appliquer les décisions du C.A. en conformité avec les orientations fixées par l'Assemblée générale,
- il décide – sous contrôle – de confier tous types de délégations nécessaires à l'accomplissement des tâches à réaliser.

3. Tour de table de présentation et rappel des règles aux administrateurs :

Il est procédé à un tour de table de présentation qui permet à chacun de mettre en avant ses particularités et son historique au sein de l'EVC.



Association régie par la loi de juillet 1901

SIRET N° 40994604300018

Maison des Associations - 51 rue du Pradet, 31800 Saint-Gaudens

Dans sa présentation, Eric L. évoque ses connaissances en matière graphique et communication. Sa compétence sera mise à profit dans plusieurs dossier à venir (conception d'affiche et de dépliant notamment).

Le Président rappelle ensuite l'engagement des administrateurs :

- discréction et confidentialité des débats au sein du C.A.,
- les seules informations faisant l'objet de communication à l'extérieur du Conseil sont celles qui figurent dans le compte rendu (publié sur le site à destination des choristes adhérents après validation par le prochain C.A.),
- ils défendent les intérêts de l'Association et œuvrent dans le respect des orientations de l'Assemblée générale,
- les administrateurs sont co-responsables devant la loi (poursuite d'un tiers ou de l'Administration, cessation de paiement de l'Association) y compris sur leurs propres deniers.

Didier H. demande à ce que les comptes rendus soient plus précis dans l'expression des débats et des discussions.

Patrice B. souhaite une transparence totale avec le reste de la chorale.

Il est répondu que le compte rendu est publié sur le site (après validation) et que ces informations sont consultables par tous les choristes adhérents. Un choriste adhérent peut même demander un exemplaire à un administrateur (absence d'Internet par exemple).

Jacques A. précise que la confidentialité en dehors du C.A. doit rester impérative sur le contenu des débats.

Il ne peut être question de donner un point de vue personnel sur telle ou telle question débattue dès l'instant où une décision a été prise en C.A.

4. Echange sur les tensions récentes suite au Concert du 30.09.2017 :

Christian P. étant excusé, une discussion s'engage en son absence sur les envois de mails et leurs réponses ayant eu lieu ces derniers temps

Des échanges « musclés » entre Didier H. et le Président montrent à quel point la tension est réelle. Points de vues impossibles à concilier.

Un certain nombre d'administrateurs expriment leur avis et désapprouvent les propos de Didier.

Pour tenter de trouver une issue à ce qui pourrait devenir un conflit entre le C.A. et Christian P., il est proposé d'organiser une rencontre pour mettre au point des règles de fonctionnement en cas de concert où Pleins Sons est impliqué.

Il serait souhaitable d'établir des principes précisant le fonctionnement entre les acteurs et les aspects financiers à l'issue des concerts.

Le C.A. missionne Jacques A., Christian N. et Jean-Claude L. pour participer à cette rencontre avec Christian P. et Fred P., à laquelle Judith E. s'est jointe (proposition de Fred sur l'intérêt d'une présence féminine).

La rencontre est fixée au 7 février à 15 heures.

5. Décision du dernier C.A. :

En vue d'établir une liste étoffée de contacts pour être plus efficace en matière de diffusion lors des futurs concerts, deux administrateurs avaient été missionnés pour travailler ces aspects.

Eric et Francine vont travailler sur ces sujets (listing des entreprises et chorales dans l'environnement et au-delà)..



ENSEMBLE
VOCAL
DU COMMINGES
Association régie par la loi de juillet 1901
SIRET N° 40994604300018
Maison des Associations - 51 rue du Pradet, 31800 Saint-Gaudens

Jacques souhaite avoir un relais expérimenté pour la page Facebook de l'EVC. Judith est retenue pour cette tâche en lien avec Eric et Jacques.

Eric et Jacques vont travailler en commun sur la conception du dépliant 3 volets pour le concert du 20 octobre 2018. Il devra être imprimé pour le 15 mars afin de lancer le démarchage des dons et des sponsors.

Jean-Claude et Eric vont rencontrer le graphiste pour l'affiche du concert Vivaldi du 22 avril. Concernant l'affiche du concert du 20 octobre, il est décidé de concevoir une affiche sortant du cadre défini de « l'affiche type ». Eric prendra en charge le projet de création (impression pendant juillet/août 2018).

6. Contacts pour obtention de subventions :

Un premier contact avec Jean-Luc Souyri (conseiller à la culture) et Françoise Lasserre (directrice de la culture) avait eu lieu en début d'année 2017 en vue d'obtenir une subvention spécifique de la Mairie de Saint-Gaudens pour le grand concert d'octobre 2018.

Après échanges, l'idée d'une co-production pour celui-ci avait été retenue dans son principe.

Il serait étudié une participation exceptionnelle non reconductible.

Un accord a été trouvé en co-production sur la base d'un soutien à hauteur de 2050 € pour ce concert.

Le Président interrogera la SACEM pour les deux concerts à venir pour connaître le niveau de facturation à prévoir compte tenu du fait que les œuvres des auteurs sont dans le domaine public. Suite à une rencontre entre le Président et Céline Laurenties (conseillère départementale) concernant la demande de subvention vis-à-vis du Conseil départemental et, sur les conseils de celle-ci, un courrier a été envoyé à la 5C (Communauté de Communes) pour une éventuelle demande de subvention.

Sans réponse à ce jour, une relance sera effectuée.

7. Concert Luminance du 22 avril 2018 :

Ce point ne pouvant être traité faute de temps, il est reporté.

Néanmoins, le budget prévisionnel présentait deux hypothèses : le C.A. retient la version « piano seul ».

8. Grand concert ACJ/EVC du 20 octobre 2018 :

Ce point est reporté au prochain C.A.

9. Questions diverses :

a) Salaire d'Antonin :

Le C.A. décide de porter le salaire horaire d'Antonin F. de 15 à 17 € / h.

b) Demi-journée de réflexion du C.A. :

Ce point est reporté au prochain C.A.

c) Nouvelle date de C.A. :

Compte tenu du manque de temps pour traiter tous les sujets, une nouvelle date de C.A. est fixée : le jeudi 8 février à 20 heures.

La séance est levée à 23 heures.